

## PROFIL DES AUTOCHTONES

### Analyse des données du *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*

*Mylène Boutet<sup>1</sup>, Gisèle Lafond<sup>2</sup> et Jean-Pierre Guay, Ph. D.<sup>3</sup>.*

Même si la clientèle correctionnelle autochtone présente des particularités qui ont maintes fois fait l'objet d'études, tout ce qui entoure ces caractéristiques et la surreprésentation de ces personnes dans les réseaux correctionnels se doit d'être exploré. Lors de la recherche réalisée en 2001, un questionnaire de 161 questions a été administré à 1 726 sujets, issus de 11 établissements fermés et de 20 directions de l'évaluation et des services en milieu ouvert (DESMO) du Québec. Alors que 141 répondants ont affirmé se considérer comme étant Autochtones\* ou Inuits, le présent profil vise à dégager un certain portrait de cette clientèle parmi l'ensemble des répondants. Bien que les relations établies soient statistiquement faibles comme en font foi les phi, il se dégage de l'analyse des constatations pertinentes et intéressantes. Entre autres, les résultats révèlent qu'une importante proportion d'autochtones sont sous-scolarisées et qu'ils n'ont que peu ou pas d'expérience de travail et qu'ils sont majoritairement prestataires d'aide sociale, tout comme leurs parents. Les relations conjugales et familiales semblent empreintes de violence, la consommation de drogues s'avère particulièrement problématique et leur consommation en général paraît sous-jacente à leur agir délictuel. Au cours de la recherche de 2001, parmi ceux qui ont confié avoir été abusé sexuellement, les autochtones ont tendance à prédominer de façon particulière. Les programmes et services dont ils souhaitent bénéficier sont en lien avec leurs problèmes.

\* L'appellation « autochtone » est reproduite ici telle qu'elle fut utilisée dans la recherche de 2001, mais elle se réfère uniquement aux « amérindiens ».

De plus en plus d'études sont réalisées afin de cerner la réalité des peuples autochtones au Canada. Bien qu'elles portent sur des thèmes variés, il appert que la situation de tels peuples présente des différences liées aux conditions sociohistoriques dans lesquelles s'inscrit leur évolution. Ces différences sont également relevées dans les recherches traitant de la criminalité et des mesures correctionnelles.

Une enquête sur la victimisation et la criminalité des peuples autochtones a été menée par Statistique Canada et publiée dans le bulletin Juristat (Brzozowski, Taylor-Butts et Johnson, 2006). Parmi ces constats, il est mentionné que le taux de criminalité dans les réserves en 2004 était environ le triple de celui du Canada. Le niveau de scolarité des autochtones est faible, le taux de chômage est plus élevé et le revenu, plus faible que chez les non-autochtones. Ils sont

---

<sup>1</sup> Mylène Boutet, assistante à la recherche au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), été 2006 et étudiante à l'École de criminologie de l'Université de Montréal

<sup>2</sup> Gisèle Lafond, agente de recherche à la Direction générale des services correctionnels du Québec (MSP)

<sup>3</sup> Jean-Pierre Guay, professeur adjoint à l'École de criminologie de l'Université de Montréal

trois fois plus susceptibles d'être victimes de violence et ces incidents de violence étaient plus souvent perpétrés par une personne connue de la victime (56 %), comme une personne parente. Les événements se produisent plus fréquemment dans la résidence de la victime autochtone et la consommation d'alcool ou de drogues est liée à cette violence.

Concernant les services correctionnels au Canada, le pourcentage d'autochtones admis en détention après condamnation est à la hausse. Bien que les taux relatifs à la surreprésentation varient d'une province à l'autre, cette proportion est généralement entre deux et dix fois plus élevée que celle observée dans la population en général. Quant à la détention préventive, les admissions d'adultes autochtones se sont accrues de 34 % entre 1994-1995 et 2003-2004, alors que la croissance a été de 3 % chez les non-autochtones. Les besoins exprimés par cette catégorie de clientèle correctionnelle se réfèrent notamment à l'alcoolisme, à la toxicomanie et à l'insertion au marché du travail.

Afin d'avoir une meilleure appréciation de la situation correctionnelle des autochtones au Québec, une analyse des résultats obtenus lors de la recherche portant sur le profil de la clientèle en 2001 (Robitaille, Guay et Savard, 2002) s'avère pertinente. Les résultats semblaient suggérer une surreprésentation des individus des nations autochtones dans la population correctionnelle du Québec. D'après les auteurs du *Portrait*, « alors qu'ils ne représentent que 1,2 % dans la population québécoise totale, plus de 10 % des contrevenants confiés aux services correctionnels du Québec se considèrent autochtones, ce qui en ferait un groupe surreprésenté ». De plus, la *Loi sur le système correctionnel du Québec*<sup>4</sup> exige la prise en compte spécifique de ce groupe dans la prestation de services et dans l'élaboration de programmes de soutien à la réinsertion sociale. Par conséquent, l'identification des besoins des autochtones et des principaux problèmes associés à leur délinquance facilitera le développement de ces programmes et services. De plus, puisque les répondants de la recherche de 2001 avaient la possibilité de cibler eux-mêmes leurs préférences, l'extraction des données spécifiques aux autochtones permettra de soutenir les services correctionnels dans la prise en charge de cette clientèle.

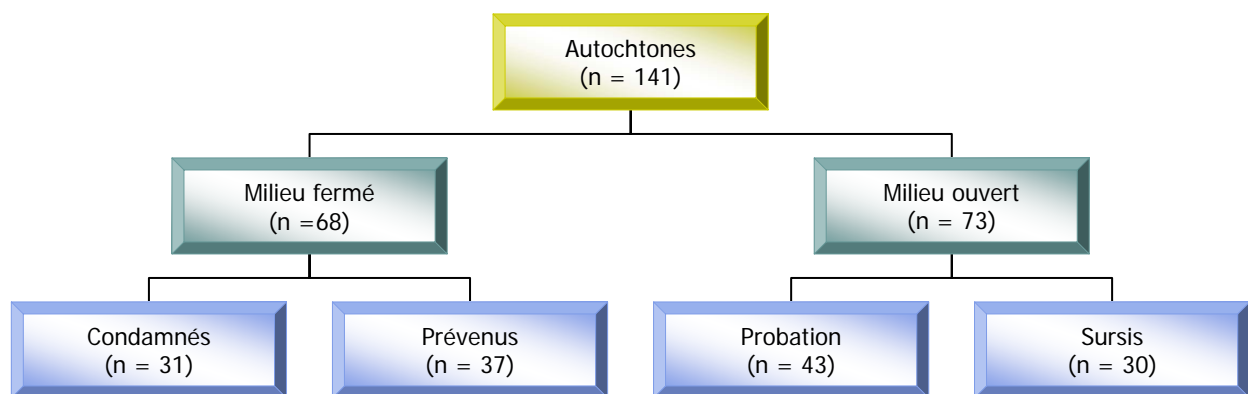
---

<sup>4</sup> *Loi sur le système correctionnel du Québec*, L.Q. 2002, c. 24

## Méthodologie

Bien que la recherche de 2001 ait permis de dresser le portrait de 1 726 sujets, la présente étude a été effectuée à partir de 1 710 répondants ayant été retenus à la suite de l'élimination de certains d'entre eux en raison d'un nombre considérable de valeurs manquantes. De ces 1 710 sujets, 902 sont issus de milieux ouverts (52,7 %), dont 511 en probation et 391 en sursis; 808 sont issus du milieu fermé (47,3 %) dont 378 prévenus et 430 condamnés. Des sujets rencontrés, 141 ont affirmé se considérer comme des autochtones ou Inuits, représentant ainsi 8,69 % de la clientèle interrogée. La figure I illustre la répartition des autochtones selon la mesure correctionnelle.

Figure I. Répartition des autochtones selon la mesure correctionnelle



Cet échantillon d'autochtones se compose majoritairement d'hommes (88,7 %), alors que les femmes représentent 11,3 %. La moitié d'entre eux sont âgés entre 26 et 40 ans (50,7 %) mais aucun ne figure parmi les personnes âgées de plus de 60 ans. L'âge médian des autochtones est de 33 ans, comparativement à 34 ans pour les non-autochtones. De plus, 53,2 % sont célibataires, 51,8 % ont comme langue maternelle le français, 13,5 % l'anglais et 34,5 % une autre langue. De religion catholique dans 72,9 % des cas, la moitié des autochtones se disent non pratiquants.

Le *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001* a été dressé à la suite de la passation d'un questionnaire, comprenant 161 questions fermées, remis lors d'entrevues avec chacun des sujets de l'étude. L'équipe d'intervieweurs temporaires, engagée par la Société de criminologie du Québec, a visité systématiquement 11 établissements de détention et 20 DESMO, lesquels ont été sélectionnés préalablement au hasard.

Le questionnaire aborde les sujets tels que le cheminement scolaire et professionnel du répondant, ses sources de revenus, son milieu familial actuel et passé, ses relations interpersonnelles et conjugales, sa santé physique et mentale ainsi que ses problématiques de violence ou de consommation. Par contre, il comporte peu de questions sur la trajectoire criminelle de l'individu, ce qui a mené les auteurs du *Portrait* à jumeler le questionnaire aux dossiers correctionnels issus du système DACOR (Dossiers Administratifs CORrectionnels). Toutefois, selon les auteurs du *Portrait*, une mise en garde s'impose en ce qui a trait à la validité de l'information contenue dans ces dossiers: « les informations contenues dans les dossiers officiels sont parfois incomplètes et comportent généralement leurs propres sources d'erreurs » (Robitaille, Guay et Savard, 2002).

Étant donné le nombre restreint d'autochtones (n = 141) parmi l'échantillon retenu, l'établissement de comparaisons exige également de la prudence. C'est pourquoi les résultats présentés reflètent les réponses qu'ils ont formulées et dans les cas où des relations statistiquement significatives ont été repérées, des comparaisons entre les autochtones et les non-autochtones seront établies et illustrées dans les tableaux. Cependant, il importe de souligner que bien que les relations soient pertinentes, elles sont relativement faibles tel que le démontre le phi.

## **Résultats et discussion**

La présente section expose les déterminants sociaux associés aux autochtones. Une première observation permet d'affirmer que rares sont les autochtones qui ont terminé leurs études secondaires (21,0 %) puisqu'en moyenne, ils ont atteint le secondaire III et 70,2 % d'entre eux ont dit avoir abandonné les études avant l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

Quant à la situation de l'emploi et de la persistance sur le marché du travail, 78,6 % des autochtones se considèrent aptes au travail, 41,2 % avaient un emploi lors de la prise en charge par les services correctionnels et 31,6 % ont été congédiés à un moment ou un autre de leur vie. En ce qui concerne leur situation financière, 46,1 % des autochtones avaient des dettes au moment de leur arrivée dans les services correctionnels. Le tableau I fait état des relations significatives entre les autochtones et les déterminants sociaux.

**Tableau I. Comparaison entre les autochtones et les non-autochtones selon les déterminants sociaux**

	Pourcentage		phi	n
	autochtones	non-autochtones		
A des épargnes	9,3	18,4	- 0,066 **	1601
Principale source de revenu : aide sociale	28,4	17,0	0,083 **	1623
A une bonne relation avec son père	69,1	57,6	0,066 *	1385
A fait des fugues	38,3	29,2	0,056 *	1615
Blessé ou maltraité les animaux	18,4	11,9	0,056 *	1611
Source de revenu des parents : travail	65,2	80,1	- 0,102 **	1623
Source de revenu des parents : aide sociale	22,7	11,1	0,100 **	1623
Violence envers la ou le conjoint	57,9	44,0	0,079 **	1496
Violence par la ou le conjoint	61,5	50,0	0,064 *	1556
A des enfants	66,4	54,6	0,067 **	1616
A été victime d'un abus sexuel	41,4	24,9	0,106 **	1605
A abusé sexuellement d'un adulte	7,2	1,5	0,115 **	1611
Se considère comme un sans-abri	14,1	4,4	0,120 **	765
Domicile dans un centre urbain	33,3	49,9	- 0,094 **	1590
Dossier judiciaire dans la famille	48,1	38,7	0,054 *	1594
Faire appel aux institutions pour les aider	22,7	14,3	0,066 **	1623
Faire appel aux proches pour les aider	50,4	63,4	- 0,076 **	1623

\* =  $p \leq 0,05$

\*\* =  $p \leq 0,01$

Une importante proportion de prestataires d'aide sociale se considèrent comme des autochtones et seulement 9,3 % de cette clientèle déclarent avoir des épargnes, comparativement à 18,4 % chez les non-autochtones. Une relation de même nature est également observée en ce qui a trait à la principale source de revenu des parents des autochtones, puisque ces derniers ont davantage recours à l'aide sociale que les parents des non-autochtones. À la période de l'adolescence, une mince majorité (55,0 %) d'autochtones ont mentionné avoir vécu avec leurs deux parents. Par contre, bien qu'ils entretiennent une bonne relation avec leur père, un autochtone sur trois a fait au moins une fugue, et 53,6 % ont affirmé avoir vécu une période à l'extérieur du domicile familial au cours de l'adolescence.

Concernant leur relation conjugale, la majorité (62,4 %) des autochtones vivent avec un conjoint lors de leur prise en charge par les services correctionnels. Par contre, des relations significatives indiquent une proportion plus élevée de violence conjugale chez les autochtones que chez les non-autochtones, que ce soit envers ou par le conjoint. De plus, parmi ceux qui ont affirmé avoir été abusés sexuellement, 41,4 % étaient des autochtones alors que 24,9 % ne se considéraient pas autochtones. Par ailleurs, 7,2 % des autochtones ont mentionné avoir abusé sexuellement d'un adulte alors que la proportion chez les non-autochtones est de 1,5 %.

Aux dires des autochtones interrogés, 88,8 % d'entre eux ont un domicile fixe, près de la moitié (49,3 %) déclarent avoir élu domicile dans une réserve ou sur un territoire autochtone reconnu au moins une fois au cours de leur vie et une relation significative indique que 33,3 % étaient établis dans un centre urbain. Toutefois, 14,1 % de cette clientèle se considèrent comme sans-abri. Finalement, une proportion plus élevée d'autochtones déclarent la présence de dossiers judiciaires dans leur famille.

La partie suivante fait état des perturbations émotionnelles ou psychologiques qui affectent la clientèle autochtone ainsi que des tendances relatives aux caractéristiques criminogènes de celle-ci. Dans plus du tiers (37,6 %) des cas, leur entourage leur a conseillé de consulter un professionnel pour un problème d'ordre émotionnel ou psychologique à un moment

ou un autre de leur vie. Un autochtone sur deux (55,7 %) a effectivement rencontré un professionnel pour ce type de problème et 34,5 % ont reçu l'avis d'un spécialiste leur indiquant qu'ils avaient un problème de cet ordre. De plus, une mince majorité (54,4 %) des autochtones ont un problème émotionnel ou psychologique attribuable à leur consommation de drogues, d'alcool ou de médicaments. Le tableau II présente les relations établies lors de l'analyse.

**Tableau II. Comparaison entre les autochtones et les non-autochtones selon les problématiques**

	Pourcentage		phi	n
	autochtones	non-autochtones		
A pensé au suicide	57,4	48,8	0,049 *	1620
A tenté de se suicider	44,0	34,1	0,057 *	1427
A consommé de la drogue	67,9	56,7	0,065 *	1599
Considère sa consommation problématique	51,1	39,4	0,068 **	1563
Sa consommation a déjà nui à son travail	46,6	37,7	0,052 *	1485
Commis des délits sous l'effet de l'alcool / drogues	65,4	54,3	0,064 *	1533
Jeu hasard le plus populaire : paris illégaux	3,5	1,2	0,056 *	1623
Jeu hasard le plus populaire : bingo	5,0	1,3	0,083 **	1623
Antécédents judiciaires adultes	80,9	69,4	0,071 **	1616
Délit le plus grave au dossier : voies de faits	20,6	13,3	0,059 *	1623
Délit le plus grave au dossier : stupéfiants	5,0	13,4	- 0,072 **	1623

\* =  $p \leq 0,05$

\*\* =  $p \leq 0,01$

En ce qui a trait au suicide, les autochtones semblent présenter des proportions plus élevées de tentatives ou de pensées suicidaires que les non-autochtones. Parmi les caractéristiques associées au fait de se considérer autochtone, les problèmes d'alcool, de drogues, de jeux et de comportements criminels paraissent étroitement liés à cette appartenance. Bien qu'ils estiment que leur consommation soit problématique, leur criminalité se traduit principalement par des voies de faits et non pas par des délits liés aux stupéfiants.

À propos de la prévalence des antécédents judiciaires chez les autochtones, la proportion de répondants ayant des antécédents judiciaires adultes est plus élevée chez les autochtones avec 80,9 %, comparativement à 69,4 % chez les non-autochtones. Par contre, 42,1 % de cette population avaient déclaré avoir commis un délit pour lequel ils ont été condamnés par le Tribunal de la jeunesse et 12,8 % des autochtones mentionnent avoir déjà purgé une peine fédérale.

Au regard des programmes et des services mis à leur disposition, le tableau III met en évidence les relations établies entre la clientèle autochtone et les divers programmes susceptibles de les aider personnellement.

**Tableau III. Comparaison entre les autochtones et les non-autochtones selon les besoins en matière de programmes et de services**

	Pourcentage		phi	n
	autochtones	non-autochtones		
Cure de désintoxication	59,8	34,6	0,152 **	1208
Conseils pour se sortir seul d'un problème de jeu ou de consommation	65,2	44,7	0,121 **	1175
Ressources pour un problème de jeu ou de consommation	66,7	48,0	0,109 **	1216
Recherche d'un emploi	55,1	41,7	0,077 **	1560
Personne ressource à qui confier ses problèmes d'ordre émotionnel	71,2	58,1	0,077 **	1536
Intégrer le marché du travail	62,8	49,8	0,074 **	1529
Améliorer les relations familiales	52,0	41,1	0,063 *	1401
Apprendre un métier	65,9	55,0	0,063 *	1570
Référence à un professionnel pour un problème d'ordre émotionnel	55,5	45,1	0,059 *	1548
Cours de croissance personnelle	58,2	49,1	0,051 *	1588
A bénéficié des démarches pour être dirigé vers les ressources	43,4	33,9	0,055 *	1395
Est considéré comme motivée et collaboratrice par son agent	96,4	83,2	0,067 *	950

\* =  $p \leq 0,05$     \*\* =  $p \leq 0,01$

De façon générale, un autochtone sur deux s'intéresse à chacun des programmes et services. Par contre, plusieurs relations, quoique relativement faibles, ont été observées entre cette clientèle et certains programmes ou services dont ils souhaitent particulièrement bénéficier. Tout d'abord, une plus grande proportion d'autochtones que de non-autochtones a exprimé des besoins relatifs à une cure de désintoxication, aux conseils pour se sortir seul d'un problème de jeu ou de consommation ainsi qu'aux ressources pouvant les aider à contrer un problème de cet ordre. Viennent en second lieu les programmes liés à l'emploi, qui intéressent davantage les autochtones que les non-autochtones. Finalement, il semble que cette clientèle apprécie le travail de leur intervenant correctionnel. En effet, 82,5 % d'entre eux ont confiance en leur agent et 84,4 % considèrent que ce dernier peut les aider. Selon leurs affirmations, la presque totalité des autochtones (96,4 %) sont considérés par leur agent comme des personnes motivées et collaboratrices.

### **Conclusion**

L'implantation de la *Loi sur le système correctionnel du Québec* vient confirmer l'importance d'offrir des services et d'élaborer des programmes pour la clientèle autochtone afin de la soutenir dans le processus de réinsertion sociale. Par ailleurs, la connaissance de cette clientèle constitue un préalable essentiel à l'élaboration de ces programmes et à la prestation de services. L'analyse effectuée à partir des réponses fournies par les autochtones, lors de la recherche de 2001, facilite l'identification des problèmes et des besoins propres à cette clientèle. Dans l'ensemble, ce qui les distingue principalement se rapporte à la fois aux abus commis et subis, aux problématiques de consommation et de jeu ainsi qu'à la nécessité d'avoir accès à des conseils, à des moyens et à des ressources susceptibles de répondre à ces besoins.

Malgré ces différents constats, soulignons que les analyses se rapportent à un échantillon restreint d'autochtones, de sorte que les généralisations et les comparaisons sont limitées. Toutefois, les principales constatations ne sont pas étrangères à ce que la pratique a permis de démontrer au fil des années et à ce que les écrits révèlent. Citons à titre d'exemple le rapport « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada » du Centre canadien

de la statistique juridique (Brzozowski, Taylor-Buttts et Johnson, 2006) et le rapport « Les autochtones et le système de justice pénale » de l'Association canadienne de justice pénale dont nous avons fait mention en introduction (2000).

Il serait pertinent de poursuivre la collecte et l'analyse des données auprès d'un échantillon plus large de la clientèle correctionnelle autochtone afin de confirmer et d'approfondir les présentes conclusions. À cet égard, les différentes mesures prévues dans l'exercice de la mise en vigueur de la *Loi sur le système correctionnel du Québec*, tels l'outil actuariel d'évaluation et le dossier unique, pourraient faciliter le suivi de la représentation de cette clientèle dans le réseau correctionnel et permettre l'obtention d'un portrait continu.

## Références

BRZOZOWSKI, J-A., TAYLOR-BUTTS, A. et JOHNSON, S. (2006) *La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, vol. 26 no 3.

Bulletin de l'Association canadienne de justice pénale. (2000) *Les Autochtones et le système de justice pénale*, Ottawa, [www.home.istar.ca](http://www.home.istar.ca)

ROBITAILLE, C., GUAY, J-P. et SAVARD, C. (2002) *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la DGSC du Ministère de la Sécurité Publique du Québec, 128 p.

Statistique Canada. (2001) *Les Autochtones au Canada*, Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa, 20 p.